

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 16 Mars 2017 à 19h00**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 09 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

**Etaient présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : LIAUD Sandra, MAYRAN Annick, MM : CHATAGNON Pascal, DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric.

**Absents** : SOULAS Céline, MUNIER Maurice.

**Excusés** : CHAPT Sabine (procuration à DEVIGE Georges), D'ESPAGNAC Nicolas.

**Secrétaire** : MAYRAN Annick

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017 est adopté à l'unanimité.

### **1- Approbation des Comptes de Gestion 2016 (commune, assainissement, Lotissement Le Renclos).**

Monsieur le Maire présente et soumet au vote les Comptes de gestion 2016, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **2- Approbation des Comptes Administratifs 2016 (Commune, Assainissement, Lotissement Le Renclos).**

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2016 et se retire.

Madame Annick MAYRAN, doyenne de l'Assemblée fait procéder au vote des comptes administratifs 2016, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

#### **BUDGET COMMUNE :**

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 233 724.00 €

Recettes : 445 075.19 €

Le Résultat de l'année 2016 est excédentaire de 211 351.19 €

L'excédent antérieur reporté est de : 382 604.42 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 593 955.61 €.

##### **Investissement :**

Dépenses : 134 636.30 €

Recettes : 80 811.41 €

Le excédent antérieur reporté est de : 30 473.20 €

Le résultat de l'année est de : - 53 824.89

Restes à Réaliser 2016 : - 138 742.88 €

Le résultat de clôture d'investissement est de - 23 351.69 €

Soit un besoin de financement de 162 094.57 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 77 644.04 €

Recettes : 99 159.81 €

Le Résultat de l'année 2016 est excédentaire de 21 515.77 €  
L'excédent antérieur reporté est de : 38 985.23 €  
Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 60 051.00 €.

**Investissement :**

Dépenses : 47 774.00 €  
Recettes : 37 615.00 €  
Soit un résultat de l'année 2016 déficitaire de 10 159.00 €  
Excédent d'investissement reporté : 195 952.26 €  
Restes à réaliser : 0 €  
Soit un résultat de clôture de 185 793.26 €  
Soit un excédent de financement de 185 793.26 €

**BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :**

**Fonctionnement :**

Dépenses : 7 300.00 €  
Recettes : 7 300.00 €

Le Résultat de l'année 2016 est de de 0 €.  
L'excédent antérieur reporté est de : 108 654.69 €.  
Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 108 654.69 €.

**Investissement :**

Dépenses : 7 300.00 €  
Recettes : 0 €  
Soit un résultat de clôture de - 7 300.00 €  
Résultat d'investissement reporté : - 89 658.62€  
Soit un résultat de clôture d'investissement de - 96 958.62 €

**3- Affectations des résultats**

**BUDGET COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2016 pour le budget principal doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

Compte 001 : 23 351.59 €  
Compte 002 : 431 861.04 €  
Compte 1068 : 162 094.57 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2016 pour le budget assainissement doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

Compte 001 : 185 793.26 € d'excédent repris dans le budget communal 2017  
Compte 002 : 60 501.00 € d'excédent repris dans le budget communal 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus.

**BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :**

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2016 pour le budget Lotissement Le Renclos doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

Compte 001 : 96 958.62 €  
Compte 002 : 108 654.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

#### **4- Vote des taux d'imposition 2017 (taxe d'habitation- taxe foncière bâti - taxe foncière non bâti)**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017.

- Taux de la taxe d'habitation à 7.57 %
- Taux de la taxe foncière (bâti) à 14.88 %
- Taux de la taxe foncière (non bâti) à 28.82 %

#### **5-Vote des subventions 2017**

Monsieur le Maire propose les subventions 2017 suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué en 2016	Montants votés pour 2017
Etoile sportive	250	300
Etoile sportive (concours 2016)	250	0
Société de Chasse	250	300
Vélo Club Foussignacais	250	300
Vélo Club Foussignacais (Téléthon)	0	0
Créa scène	100	100
Benèzes	200	300
Amicale du 3ème Age-Entre Nous à Foussignac	200	300
Foussignac Music Hall	0	0
Restaurant du Cœur	50	50
Un hôpital pour les enfants	50	50
Amicale des donneurs de sang de Jarnac	50	50
Assoc Animation Culturelle Mérignac	50	50
Chambre des métiers	50	50
Campus CIFOP	150	0
Croix Rouge Française	100	50
MFR Richemont	0	50
MFR Triac-Lautrait	50	100
Avenir Cycliste Macquevillois	100	100
MFR Jarnac	50	0
MFR Triac-Lautrait – Voyage scolaire	50	50
Voyage scolaire	50	0
Ecole de Montils voyage scolaire	50	0
Ecole Saint-Pierre – voyage scolaire		50
Lycée Elie Vinet – Voyage scolaire		50
<b>TOTAL</b>	<b>2350</b>	<b>2300</b>

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres accepte les montants de

subventions proposés ci-dessus pour l'année 2017.

### 6-Projet immobilier

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu l'avis du service des Domaines dans le cadre de l'éventuelle acquisition d'une maison d'habitation sur la commune (ancienne école) dans le but de l'aménager en deux logements locatifs.

La valeur vénale, déterminée par la méthode de comparaison, a été estimée à la somme totale de 230 000 €, hors honoraires, libre d'occupation, avec marge d'appréciation de 10 %.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire une proposition d'achat du bien sus cité pour le montant estimé par le service des Domaines. (230 000 €)

### 7-Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération - Projet d'aménagement et de sécurité des RD 90 et 66.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, le projet d'aménagement et de sécurité des RD 90 et 66. Ces aménagements seraient réalisés de telle manière que la sécurité et l'accessibilité des piétons soient assurés, avec la réduction des vitesses VL et PL, tout en tenant compte du passage des engins agricoles

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 204 495 € HT dont 176 300 € HT affectée aux travaux. (Tableau en annexe)

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

#### DECIDE :

- D'approuver la réalisation des travaux de sécurité RD 90 et RD 60
- D'adopter le programme de l'opération ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays Ouest Charente, de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, du comité d'effacement de réseaux de la Charente et de la réserve parlementaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

	Aménagement de sécurité RD 66 - Cheminements doux	
	Etape1	
<b>MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (TTC)</b>		<b>58 860 €</b>
<b>MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (HT)</b>		<b>49 050 €</b>
<b>SUBVENTIONS MOBILISABLES</b>		
Etat - DETR		
Région - Nouvelle Aquitaine		
Département - Schéma du bsb		
Département - fonds de concours RD		
Département - Amende de police		
Comité effacement des réseaux (SDEC/Cg16)		
Syndicat de Pays - CRDD		
Réserve parlementaire		
<b>Total des subventions mobilisables (sur coûts HT)</b>	<b>30%</b>	<b>14 715 €</b>
<b>FCTVA (16,404%)</b>		<b>8 655 €</b>
<b>Reste à charge collectivité</b>		<b>24 490 €</b>
<b>RECOURS A L'EMPRUNT</b>		
Taux 1,35 % sur 15 ans		
<b>RESTE A CHARGE ANNUEL DE LA COLLECTIVITE</b>		<b>2 344 €</b>

### **8-Mise en accessibilité des Bâtiments Publics (AD'AP)**

Monsieur CHATAGNON expose au conseil que nous avons reçu l'ATD16 pour de l'assistance et du conseil à ce sujet.

Nous allons établir notre agenda d'accessibilité programmé.

-

### **9- Questions diverses**

- Les travaux de voirie mutualisés sont terminés (Les Grandes Brunetières-Cors-Ransanne)
- Les travaux de réfection de la Rue de la Liberté ont été effectués par nos agents communaux (pavés, béton désactivé)
- Des travaux de même nature que la Rue de la Liberté vont être débutés Ruelle Pétronie.
- La charpente et la couverture du local associatif sont posées.

✓ Quelques dates à retenir :

- Ateliers créatifs sur le thème de Pâques : le 08 et le 12 avril à la salle des associations pour les enfants de 5 à 12 ans.
- Vote des BP : le jeudi 13/04/2017 à 18h30
- Elections Présidentielles 1<sup>er</sup> tour : 23/04/2017 et 2<sup>ème</sup> tour : 07/05/2017
- Elections Législatives 1<sup>er</sup> tour : 11/06/2017 et 2<sup>ème</sup> tour : 18/06/2017

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.**